

## DEC200217DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Roland PELLENQ, directeur de l'unité UMI3466 intitulée « Multi-Scale Materials Science For Energy and Environment » (MSE2), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC121061INP du 12 avril 2012 portant création de l'unité UMI3466 intitulée « Multi-Scale Materials Science For Energy and Environment » (MSE), dont le directeur est M. Roland PELLENQ ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche et portant notamment prorogation de l'unité mixte internationale UMI3466 intitulée « Multi-Scale Materials Science for Energy and Environment (MSE) », dont le directeur est M. Roland PELLENQ, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de 2 ans ;

**Vu** la décision DEC161963INP du 13 octobre 2016 portant modification de la décision collective DEC151309DGDS portant prolongation des structures opérationnelles de recherche : modification des tutelles de l'UMI3466 intitulée « Multi-Scale Materials Science For Energy and Environment » (MSE). L'UMI3466 intitulée « Multi-Scale Materials Science For Energy and Environment » (MSE) est prorogée jusqu'au 31 mai 2018 ;

**Vu** la décision DEC181667INP du 9 juillet 2018 portant renouvellement de l'unité UMI3466 intitulée « Multi-Scale Materials Science For Energy and Environment » (MSE) pour une durée d'un an et demi à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018, dont le directeur est M. Roland PELLENQ ;

**Vu** la décision DEC193212DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité UMI3466 intitulée « Multi-Scale Materials Science For Energy and Environment » (MSE2), dont le directeur est M. Roland PELLENQ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 5 ans ;



**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC200648DGDS du 20 février 2020 portant modification de la décision DEC193212DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité UMI3466 intitulée « Multi-Scale Materials Science For Energy and Environment » (MSE2), dont le directeur est M. Roland PELLENQ et les dispositions relatives au renouvellement de l'unité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 6 mois ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Roland PELLENQ** directeur de l'unité UMI3466 intitulée « Multi-Scale Materials Science For Energy and Environment » (MSE2), à l'effet de signer, au nom de la déléguée Régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 février 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Hélène MAURY**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

